

PROJET DE TERRITOIRE
pour la commune de Gacé
et la Communauté de communes
des Vallées d'Auge et du Merlerault

Avenant n°1
à la
CONVENTION CADRE
« PETITES VILLES DE DEMAIN »
valant l'Opération de revitalisation de territoire
du 19 décembre 2023



ENTRE

- **La Communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault, représentée par son Président, M. Sébastien GOURDEL**, autorisé à l’effet des présentes suivant délibérations en date du 13 novembre 2023 et du 13 mai 2024,

- **La Commune de Vimoutiers, représentée par son Maire, M. Guy ROMAIN**, autorisé à l’effet des présentes suivant délibération en date du 8 novembre 2023,

- **La Commune de Gacé, représentée par son Maire, M. Jean GRIMBERT**, autorisé à l’effet des présentes suivant délibération en date du 27 mai 2024,

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »,

D’une part,

ET

L’État,

Représenté par le Préfet de l’Orne, M. Sébastien JALLET,

Ci-après désigné par « l’État » ;

D’autre part,

EN PARTENARIAT AVEC :

Le Conseil départemental de l’Orne, représenté par son président, M. Christophe DE BALORRE

Ci-après désigné par « le Conseil départemental » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT



Table des matières

| | |
|---|----|
| Préambule | 4 |
| Article 1 : objet de la convention cadre | 5 |
| Article 2 : projet de territoire | 5 |
| 2.1 : contexte | 6 |
| 2.2 : méthode d'élaboration du projet de territoire | 10 |
| 2.3 : diagnostic problématisé, partagé et concerté | 12 |
| 2.4 : orientations stratégiques | 18 |
| 2.5 : plan d'actions | 18 |
| 2.6 : périmètre géographique de l'ORT | 21 |
| Article 3 : engagements des partenaires | 24 |
| 3.1 : engagements des collectivités bénéficiaires | 24 |
| 3.2 : engagements de l'Etat, les établissements et opérateurs publics | 24 |
| 3.3 : engagement du Département | 25 |
| Article 4 : gouvernance, pilotage, animation et partenariat | 25 |
| Article 5 : suivi et évaluation du programme | 26 |
| Article 6 : communication | 27 |
| Article 7 : entrée en vigueur, durée de la convention et publicité | 27 |
| Article 8 : évolution et mise à jour de la convention | 27 |
| Article 9 : traitement des litiges | 27 |
| Sommaire des annexes | 29 |

Préambule

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé par l'État le 1er octobre 2020, dans le cadre de l'Agenda rural. Il part du constat que les « petites villes » sont des lieux d'innovations et ont démontré en particulier durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur résilience, leur attractivité et leur capacité à créer de la valeur collective.

Ce programme vise par conséquent à renforcer le potentiel et la qualité de vie des « petites villes » et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et tournées vers la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire et conforter leur statut de pôles de développement pour tout le territoire.

Le programme PVD s'intègre directement dans les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique, lesquels s'appuient sur les atouts de la ville-centre pour le développement de l'intercommunalité et du bassin de vie.

Le programme Petites villes de demain répond aux besoins qu'expriment les collectivités et s'adapte pour proposer des solutions sur-mesure aux problématiques rencontrées dans tout domaine : de l'habitat, de l'aménagement des espaces publics, du cadre de vie, du commerce, de l'emploi et du développement économique, des services publics, de l'accès à la culture, à la mobilité, à la santé ou aux loisirs et au sport.

Dans l'Orne, ce sont 20 villes qui ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain le 16 décembre 2020. Avec leurs intercommunalités, elles ont exprimé conjointement leur volonté de s'inscrire dans la démarche au travers de la signature d'une convention d'adhésion au programme. Elles se sont engagées à élaborer et à formaliser leur projet de territoire dans le cadre d'une convention cadre Petites villes de demain, valant Opération de revitalisation de territoires ou son avenant, pour les ORT déjà existantes.

Les services de l'État et les partenaires du programme dans l'Orne viennent soutenir cette ambition avec un accompagnement sur mesure pour donner aux élus et acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire.

À ce titre, l'État met à disposition des collectivités territoriales signataires une boîte à outil et une offre de services multi-thématiques rendue visible grâce au portail Petites villes de demain sur Aides-territoires. Il renforce également la capacité humaine des équipes en finançant les postes des chefs de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Pour qu'ils deviennent de véritables chefs d'orchestre et pilotent le projet de territoire sous l'autorité des élus, l'État leur propose un accompagnement et une formation via le Club des chefs de projets Petites villes de demain qui répond à un besoin de mise en réseau, tant au niveau national, sous l'égide de la direction de programme PVD de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qu'au niveau local, dans le cadre du club départemental animé sous l'égide de préfet de l'Orne. Pour favoriser l'association de toutes les forces vives au projet de territoire, les signataires accompagnent aussi les démarches de concertation et de participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, porteurs de projet, etc.).

Enfin, le programme mobilise les moyens financiers et techniques des acteurs nationaux, tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA ou l'ADEME. Au niveau territorial, la Région et le Département y contribuent, ainsi que, de différentes manières, les PETR, les PNR, les chambres consulaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs de l'OPAH, les organismes HLM.



Article 1 - Objet de la convention cadre

La convention cadre PVD/ORT présente de manière synthétique le projet de territoire en incluant un diagnostic.

Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En signant la convention-cadre « Petites villes de demain », les collectivités signataires expriment conjointement leurs motivations :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée portant sur la revitalisation et l'attractivité de la des communes PVD / ORT ;
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain ;
3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation/participation avec la population.
4. Ne pas engager de projet susceptible de nuire au centre-ville
5. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires signataires pour la période du programme 2021-2026.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

- De manière dérogatoire (article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation), dans le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la ville de Vimoutiers et de la ville de Gacé : les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de l'avenant à la convention ORT ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée.
- sont interdits, postérieurement à la signature de l'avenant à la convention, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

En annexe n°1 : la convention d'adhésion Petites villes de demain du 27 mai 2021.

Article 2 – Projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs pour :

- identifier les enjeux du territoire, ses forces et faiblesses, et favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive. Elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2. 1. Contexte

Situées en région Normandie, dans le département de l'Orne, les villes de Vimoutiers et Gacé (qui comptent respectivement 3 096 habitants et 1 796 habitants – INSEE 2020) constituent aujourd'hui les deux pôles urbains principaux de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault qui compte 14 779 habitants. Vimoutiers est positionnée à l'extrême nord de l'EPCI avec un bassin de vie globalement tirée vers le nord et notamment vers l'agglomération de Lisieux (Calvados). Gacé est implantée au centre du territoire et son bassin de vie correspond aux communes alentours étendues à l'ouest vers Argentan et à l'est vers l'Aigle.

a. Présentation du territoire : La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault



La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est née le 1er janvier 2017 du regroupement des trois communautés de communes du Pays du Camembert, de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault. La population s'élève à 14 779 habitants (chiffres INSEE de 2020) répartis sur 532 km². Le territoire s'articule autour des deux villes centres que sont Vimoutiers (3 096 habitants) et Gacé (1 796 habitants) et des pôles ruraux que sont Le Sap-en-Auge (960 habitants), Le Merlerault (772 habitants) et Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe (1 041 habitants).

Les villes de Vimoutiers et Gacé sont les deux pôles urbains et structurants de la Communauté de communes de Vallées d'Auge et du Merlerault. Villes de petites tailles, dans le contexte d'un territoire rural, Vimoutiers et Gacé ont particulièrement souffert ces dernières décennies, sous l'effet notamment de la désindustrialisation et de l'attractivité des grandes agglomérations. Malgré cela, Vimoutiers et Gacé restent des pôles urbains qui concentrent l'activité économique, les équipements et les services au service des communes avoisinantes et possèdent un certain nombre d'atouts sur les plans économiques, touristiques et culturels.

La revitalisation de ces deux centralités est un enjeu fort identifié dans le cadre du projet de territoire de l'intercommunalité et qui s'illustre dans le Contrat de relance et de transition écologique à travers 4 axes structurants :

- Orientation 1 : les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés. Accueillir de nouveaux services dans les pôles, rapprocher les services de la collectivité au plus près de la population, permettre aux habitants d'être physiquement à moins de 10km des services en tout point du territoire, favoriser l'accès des habitants à l'information nécessaires à leur bien-vivre sur le territoire, offrir des infrastructures publiques performantes, attractives, pour limiter les déplacements vers des territoires plus densément qualitatifs en termes de services est une priorité de l'intercommunalité.
- Orientation 2 : les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires. Le riche patrimoine naturel, paysager et architectural, marqueur d'une identité bien normande, mérite une grande attention. C'est pourquoi la collectivité entend le protéger par la mise en place d'une politique ambitieuse :
 - Réduire et valoriser les déchets,
 - Rénover le bâti public et privé (thermique/énergétique),
 - Accompagner le développement des énergies renouvelables,
 - Gérer et promouvoir les qualités paysagères et écologiques,
 - Préserver les milieux aquatiques, les zones humides et prévenir les inondations,
- Orientation 3 : les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agro-alimentaires. L'agriculture est une composante significative de l'économie locale et constitue un levier de développement local. Elle forge une identité au territoire : le maintien de cette activité est essentiel pour la préservation des paysages et de son patrimoine, facteurs d'attractivité touristique et résidentielle mais également pour la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour le maintien des emplois directs et indirects qu'elle génère. C'est pourquoi, la CdC des VAM a inscrit dans sa stratégie un développement « urbain » respectueux de l'espace agricole dans lequel elle s'insère et une stratégie agricole tournée vers la pérennité des exploitations, le soutien à la structuration de filières, la valorisation des productions locales dans l'alimentation locale.
- Orientation 4 : les VAM, un îlot de « bien-être » pour ses habitants et les touristes. Les VAM constituent un îlot de bien-être. Le cadre de vie y est exceptionnel. Il attire des résidences secondaires et des touristes en recherche d'authenticité, de convivialité et de proximité. Néanmoins, l'offre de logements et les infrastructures ne sont pas toujours adaptées à l'accueil de nouvelles populations. La collectivité entend travailler sur la revitalisation des centres-bourgs, la qualité de ses espaces publics et de ses zones d'activités, l'offre commerciale et artisanale de ses pôles, son offre touristique et culturelle et son offre de mobilité douce.

La CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault a signé le 19 décembre 2023 la convention cadre PVD valant ORT avec Vimoutiers, pôle de centralité de l'intercommunalité.

b. Présentation de la commune de Gacé, Petite ville de demain

La Ville de Gacé est située aux portes sud du Pays d'Auge, à l'extrémité de ce territoire typique de la Normandie. Gacé est identifiée à travers son monument historique emblématique ; son château situé en cœur de ville ainsi que par son tissu bâti du cœur de bourg et ses nombreuses demeures de caractère qui donnent son charme à la cité. Gacé bénéficie de la proximité de l'échangeur de l'A28, qui depuis sa construction a entraîné de profondes mutations dans le développement de la ville. Avant l'arrivée de l'autoroute, Gacé était une ville de passage obligée sur l'axe nord-sud entre Rouen et le Mans ; si les habitants ont souvenir des nuisances associées, ce passage générerait aussi une certaine animation et un dynamisme, notamment dans le centre-bourg.

Au niveau intercommunal, Gacé représente la seconde centralité du territoire derrière Vimoutiers, et compte 1 796 habitants, et possède un vivier d'environ 1 000 d'emploi avec les zones d'activité économiques, qui hébergent des entreprises importantes et en développement.

Son bassin de vie compte une quinzaine de communes pour près de 4 000 habitants, sur un territoire très rural avec une densité moyenne de 27.8 habitants par km² ; avec des pôles d'attraction urbains extra territoriaux que sont Argentan ou l'Aigle. La ville est donc relativement éloignée des grands pôles urbains régionaux comme Caen ou Alençon.

La commune est marquée par un étalement urbain du nord au sud et des zones d'aménités qui manquent de visibilité et d'accessibilité. Le cœur de bourg autrefois relativement central est aujourd'hui excentré et peu visible depuis les routes départementales.

Gacé possède des équipements importants, et à rayonnement intercommunal ; notamment le cinéma "le Tahiti" qui abrite régulièrement des avant-premières de sorties nationales. On note également la présence d'un collège qui compte des infrastructures relativement récentes, modernes et attractives ainsi qu'une piscine pour laquelle un projet de réhabilitation est en cours, et qui devrait permettre d'en faire bénéficier l'ensemble des habitants de l'intercommunalité.

Quelques chiffres significatifs

Démographie

| <p style="text-align: center;">Evolution de la population à Gacé entre 1975 et 2020</p> <table border="1"> <caption>Evolution de la population à Gacé (estimations)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1975</td> <td>2400</td> </tr> <tr> <td>1980</td> <td>2200</td> </tr> <tr> <td>1990</td> <td>2250</td> </tr> <tr> <td>2000</td> <td>2050</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>2050</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1800</td> </tr> </tbody> </table> | Année | Population | 1975 | 2400 | 1980 | 2200 | 1990 | 2250 | 2000 | 2050 | 2010 | 2050 | 2020 | 1800 | <p>La population a diminué de près de 20% entre 1975 et 2020. C'est une baisse importante mais relativement contenue par rapport à Vimoutiers (-40%). Au dernier recensement officiel, la Ville compte 1 796 habitants.</p> <p>De ce fait, l'habitat et surtout le commerce ont connu des mutations : la vacance commerciale dans le centre-ville aujourd'hui est importante, même si la boule marchande s'est naturellement concentrée en cœur de bourg.</p> <p>L'habitat est devenu inadapté à la demande qui s'oriente vers des petits logements.</p> |
|---|------------|------------|--------|------|------|------|---|------|------|------|------|------|------|------|--|
| Année | Population | | | | | | | | | | | | | | |
| 1975 | 2400 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1980 | 2200 | | | | | | | | | | | | | | |
| 1990 | 2250 | | | | | | | | | | | | | | |
| 2000 | 2050 | | | | | | | | | | | | | | |
| 2010 | 2050 | | | | | | | | | | | | | | |
| 2020 | 1800 | | | | | | | | | | | | | | |
| <p style="text-align: center;">Proportion des plus de 60 ans dans la population à Gacé et en France</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Localité</th> <th>Proportion</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>France</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td>Gacé</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table> | Localité | Proportion | France | 26% | Gacé | 40% | <p>La population gacéenne vieillit et les plus de 60 ans représentent 4 personnes sur 10.</p> <p>Néanmoins, la pyramide des âges globale de Gacé est relativement équilibrée et comparable à la situation de l'Orne. Le vieillissement de la population est donc marqué mais moins important qu'à Vimoutiers.</p> | | | | | | | | |
| Localité | Proportion | | | | | | | | | | | | | | |
| France | 26% | | | | | | | | | | | | | | |
| Gacé | 40% | | | | | | | | | | | | | | |

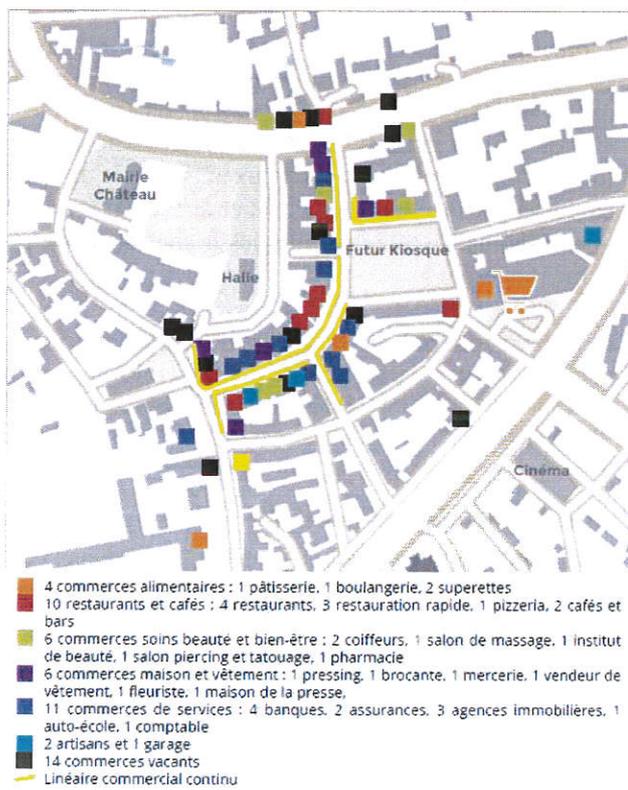
Emploi et formation

| <p>Indice de concentration d'emploi dans plusieurs poles d'emploi</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gacé</td> <td>178,7</td> </tr> <tr> <td>Vimoutiers</td> <td>160</td> </tr> <tr> <td>Falaise (14)</td> <td>180</td> </tr> <tr> <td>L'Agglo</td> <td>207</td> </tr> <tr> <td>Péris</td> <td>205</td> </tr> <tr> <td>Putanges-le-Lac</td> <td>108</td> </tr> </tbody> </table> | Commune | Indice | Gacé | 178,7 | Vimoutiers | 160 | Falaise (14) | 180 | L'Agglo | 207 | Péris | 205 | Putanges-le-Lac | 108 | <p>Gacé compte environ 1 000 emplois pour une population de 1 796 habitants, et l'indice de concentration d'emploi est de 178, ce qui montre que la ville héberge un volume d'emploi importants comparativement à d'autres centralités, y compris de tailles plus importantes.</p> |
|--|-------------------|-------------|---------------|-------|---------------------|-----|---|-----|-------------------|-----|--|-----|-----------------|-----|--|
| Commune | Indice | | | | | | | | | | | | | | |
| Gacé | 178,7 | | | | | | | | | | | | | | |
| Vimoutiers | 160 | | | | | | | | | | | | | | |
| Falaise (14) | 180 | | | | | | | | | | | | | | |
| L'Agglo | 207 | | | | | | | | | | | | | | |
| Péris | 205 | | | | | | | | | | | | | | |
| Putanges-le-Lac | 108 | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Taux de chômage global et des 15-24 ans à Gacé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>15-24 ans</td> <td>25%</td> </tr> </tbody> </table> | Catégorie | Taux | Population | 10% | 15-24 ans | 25% | <p>Le taux de chômage est maîtrisé à Gacé avec un taux de 10% (contre 22% à Vimoutiers). En comparaison, le taux de chômage en France est de 12.7% et 25% chez les 15-24 ans.</p> | | | | | | | | |
| Catégorie | Taux | | | | | | | | | | | | | | |
| Population | 10% | | | | | | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 25% | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Diplômes de la population de Gacé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau de diplôme</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aucun diplôme</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>BEP, CAP, ou brevet</td> <td>37%</td> </tr> <tr> <td>BAC ou BP</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>Diplôme supérieur</td> <td>13%</td> </tr> </tbody> </table> | Niveau de diplôme | Pourcentage | Aucun diplôme | 38% | BEP, CAP, ou brevet | 37% | BAC ou BP | 12% | Diplôme supérieur | 13% | <p>A Gacé, la population est globalement peu ou pas diplômée. Cette donnée implique une moyenne de revenus relativement faible et un manque de mixité sociale.</p> | | | | |
| Niveau de diplôme | Pourcentage | | | | | | | | | | | | | | |
| Aucun diplôme | 38% | | | | | | | | | | | | | | |
| BEP, CAP, ou brevet | 37% | | | | | | | | | | | | | | |
| BAC ou BP | 12% | | | | | | | | | | | | | | |
| Diplôme supérieur | 13% | | | | | | | | | | | | | | |

Précisions sur le commerce et l'habitat

La ville dispose d'une structure commerciale développée, (soit en juin 2024, 39 cellules commerciales actives) par rapport à sa taille, et qui se maintient malgré les difficultés grâce notamment au rôle de centralité de la commune et à son isolement par rapport aux pôles commerciaux. Plusieurs facteurs ont permis de maintenir le commerce de centre-ville, et ce, malgré la diminution de la population : une grande surface en centre-bourg, ayant un rôle de locomotive commerciale, un taux de chômage contenu grâce à l'emploi local et dans une moindre mesure, l'impact des résidents secondaires avec des habitudes de consommation et un pouvoir d'achat plutôt favorable au commerce de proximité.

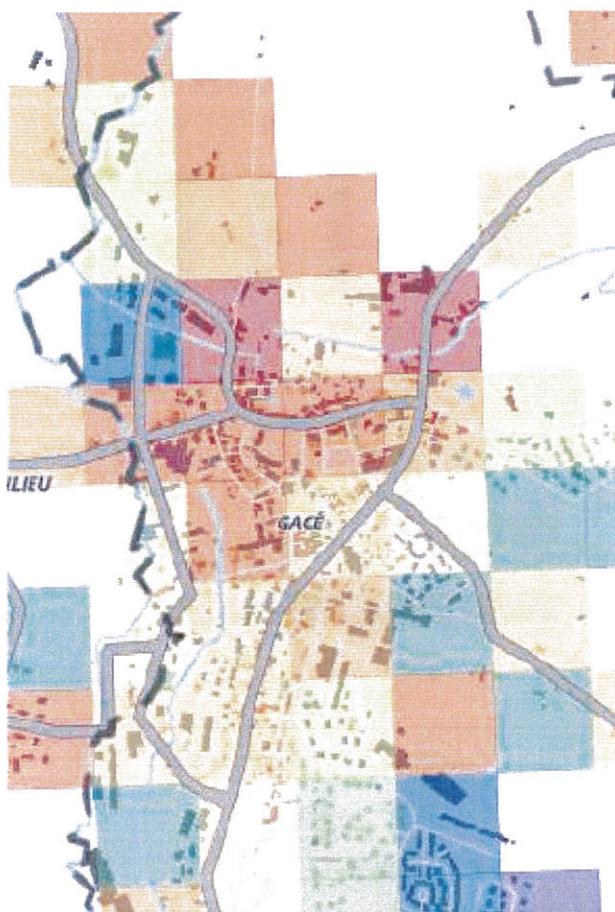
L'offre commerciale est assez diversifiée et repose d'abord sur la restauration (10 commerces) et les services (23). Les commerces alimentaires sont largement minoritaires (4).



L'offre se concentre sur le cœur de bourg et notamment sur la Grande rue. Elle s'est naturellement resserrée au fil des ans sur ce périmètre.

La vacance de locaux commerciaux reste relativement importante et représente 30% des locaux commerciaux en RDC. Les évolutions démographiques semblent en être une des causes majeures, ainsi que la présence de locaux obsolètes et des changements des modes de consommation.

L'habitat à Gacé est marqué par un bâti plutôt ancien et d'avant-guerre, ce dernier étant concentré sur le centre-bourg. Les deuxième et troisième couronnes sont composées d'un bâti plus récent des années 70 aux années 2000, typique de l'étalement urbain des dernières décennies avec notamment des lotissements pavillonnaires. Très marquée jusqu'à 2020, la vacance des logements a nettement diminué très récemment à la faveur, sans doute des effets sociologiques du covid-19 (la vacance est passée de 14% en 2020 à 9% en 2023). L'offre est composée majoritairement de grands logements, ces derniers représentent la grande majorité des biens disponibles à la vente. Il existe une tension forte sur les logements plus petits (T2 et T3), que ce soit à la vente ou à la location. Les logements sociaux représentent une partie importante du parc : 20% du parc total et 25% des gacécens habitent dans les logements sociaux.



2.2 Méthode d'élaboration du projet de territoire

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. Son objet est défini de la façon suivante dans l'article L.303-2-I du Code de la construction et de l'habitation :

« Mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux ainsi que contre l'habitat indigne, (...) valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable »

Dès 2018, à la suite de la création de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, un premier travail fondateur avait été réalisé dans le cadre du SCOT P2AO exécutoire depuis février 2019. Le projet de territoire de la CDCVAM avait été validé en conseil communautaire en octobre 2020 et se résume dans les 4 axes présentés plus haut.

Etudes urbaines d'attractivité

Conscients de la nécessité d'aller plus loin dans la compréhension de leur ville et des projections à réaliser à moyen et long terme, les Maires de Vimoutiers et Gacé ont lancé, sous l'égide de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault des études de revitalisation urbaine. L'étude urbaine de Vimoutiers a eu lieu de mars à novembre 2023 et a été réalisée avec la Compagnie du paysage et celle de Gacé a eu lieu entre septembre 2023 et juin 2024, et a été réalisée avec le cabinet Filigrane programmation, dans le cadre du co-financement de la Banque des territoires dédié au programme PVD.



Les études ont été conçues en trois phases :

1. Un diagnostic urbain généraliste avec pour objectifs :
 - a) Identifier les enjeux urbains et paysagers
 - b) Donner un état des lieux du commerce de proximité
 - c) Contextualiser et donner des clés de compréhension sur des sujets à enjeu pré identifiés et spécifiques tels que le tourisme à Vimoutiers ou bien les zones d'activité économiques à Gacé
2. La définition d'une stratégie d'aménagement et de développement avec l'identification de secteurs stratégiques permettant d'accueillir les mutations du centre-ville
3. Des propositions de traitement urbain, immobilier ou commercial et des évaluations financières

Des démarches participatives ont été mises en place à l'occasion de ces études. A Vimoutiers, une déambulation en centre-ville a rassemblé une trentaine de participants et à Gacé, un comité d'habitants a été monté afin de travailler sur des problématiques plus ciblées avec le cabinet.

Ces études ont donc permis d'obtenir un regard extérieur de professionnels (comprenant architectes, programmateurs, paysagistes...) sur les faiblesses et les atouts de Vimoutiers et Gacé, de réfléchir au devenir des espaces publics, des bâtiments vacants et de fixer des orientations d'aménagements partagées pour le long terme ainsi qu'un plan d'actions à court terme.

En annexe n°2 : étude de revitalisation urbaine de Gacé

Rôle central du chef de projet Petites villes de demain

Les collectivités ont bénéficié d'une ingénierie d'un chef de projet PVD, co-financé à 75 % par l'ANCT et la Banque des territoires. Un Chef de projet a été recruté dès mai 2021. Il a pu engager la CDC et les communes dans le processus Petites villes de demain. Ses 4 missions structurantes :

- Il accompagne les élus dans la conception du projet de territoire et aide à définir sa programmation ;
- Il coordonne les opérations pour mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ;
- Il organise le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires locaux qu'ils soient publics, associatifs ou privés ;
- Il contribue à la mise en réseau nationale et locale.

Tout au long du programme le Chef de projet appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet. Il bénéficie du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences. Le Chef de projet est à la fois Chef de projet Petites Villes de demain et ORT.

Un premier Chef de projet PVD a été recruté du 25/5/2021 au 20/11/2022, un second chef de projet l'a remplacé entre le 1er avril 2022 et le 30 juin 2024, un troisième chef de projet est arrivé le 2 septembre 2024. Au sein de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, les Chefs de projet ont mis à jour le diagnostic territorial, ont défini les enjeux spécifiques aux deux communes, ont rédigé les orientations stratégiques dans le cadre d'une gouvernance dédiée et en partenariat avec de nombreux acteurs qu'ils ont mobilisé au bénéfice du projet de territoire inscrit dans la présente convention.

Sur cette base, les deux villes PVD, centralités du territoire ont pu poser des axes et des orientations stratégiques en parfaite cohérence avec le projet de territoire et répondant à leurs enjeux locaux spécifiques. Ces axes, et orientations ont été définis dans le cadre de la démarche Petite villes de demain à travers l'ensemble des temps dédiés et notamment :

- L'accompagnement global du cabinet SETEC au Chef de projet PVD et dans des temps de travail dédiés avec les élus (par exemple pour la définition du périmètre ORT)
- Les réunions du Club PVD de l'Orne
- Les concertations générales et spécifiques menées avec les habitants

Accompagnement en ingénierie par un cabinet spécialisé, financé par la Banque des territoires

La CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault a donné suite à un appel à projet de la Banque des Territoires, consistant au financement à 100% de mission d'assistance à maîtrise de projet. En octobre 2022, une mission d'assistance était signée avec le cabinet SETEC Organisation comprenant :

- Mission 1 : initialisation de la mission et mise en place des outils de suivi – 18 jours
 - Lancement de la mission et appropriation des enjeux et du contexte territorial
 - Recensement des projets en cours et mise en place d'un tableau de suivi
 - Production d'éléments cartographiques de diagnostic synthétisés et analysés
 - Appui technique ponctuel sur demande
- Mission 2 : Appui à la définition et à la formalisation du projet de territoire – 10 jours
- Mission 3 : Appui à la rédaction et finalisation de la convention ORT
- Mission 4 : Appui technique dans la mise en œuvre des actions

Données de diagnostic complémentaires :

Des études menées en parallèle des éléments déjà présentés plus haut ont permis d'alimenter les réflexions sur la situation du territoire et de ses centralités :

- En cours de conception, le PLUi de la VAM est dans sa phase diagnostic. Les éléments de diagnostic, réalisés sur l'ensemble des thématiques du territoire ont apporté une vision complémentaire
- Ayant pris la compétence AOM en 2021, la collectivité a souhaité lancer une étude des mobilités sur le territoire ayant pour objectif la mise en place d'un programme d'action pour développer les mobilités douces et solidaires. Là encore, le temps de diagnostic a permis de poser une période de recul et de réflexion sur l'état du territoire et notamment sur les catégories de population pour lesquels il convient d'adapter notamment les services. Cherchant une solution quant à l'avenir de la piscine intercommunale de Gacé, un des services intercommunaux les plus importants, une étude de programmation a été lancée en 2023. Cette dernière a permis de mieux comprendre les attentes et les usages des populations de Gacé et du territoire.
- Par ailleurs, l'ensemble des temps de rencontre prévus dans le cadre du projet Petites villes de demain, mais aussi dans le cadre des projets à mettre en œuvre, ont permis de mieux cerner les problématiques concrètes du territoire, de poser les bons diagnostics et par conséquent de mettre en œuvre, in fine, des actions adaptées aux besoins. Parmi ces temps de travail, on peut notamment citer les différents COPIL et COTECH du processus PVD et des études urbaines d'attractivité, mais également les temps de travail inter-services sur les projets nécessitant de la transversalité. A ce titre, de nombreuses rencontres avec les acteurs socio-économiques, associations, habitants ont permis l'émergence d'une vision stratégique partagée et concertée.

2. 3. Diagnostic problématisé, partagé et concerté

Ce diagnostic thématique (FFOM) pour Gacé fait ressortir un certain nombre de priorités et notamment la question de revitalisation du centre-bourg. En effet, ces 40 dernières années ont vu Gacé s'étendre vers le sud sous l'effet notamment du développement des zones d'activité en lien avec l'arrivée de l'autoroute A28. L'attractivité de Gacé, autrefois plutôt centrée sur un cœur de bourg très passant, s'est progressivement étalée vers le sud, y compris avec la création d'équipements et de nouvelles zones d'aménités vers le sud, autour de quartiers résidentiels pavillonnaires. De ce fait, le cœur de bourg, moins central s'est dévitalisé et a perdu de son attractivité, que ce soit sur le volet commercial que sur le volet habitat ou services.

Aujourd'hui, l'enjeu principal de l'ORT, est bien de revitaliser ce cœur de bourg sur les volets habitat et commerces, mais également de lui redonner une visibilité, une identité, une signification, à travers une image « village de charme », grâce notamment à son patrimoine bâti très qualitatif et son château.



Néanmoins, la question du maintien et du développement des zones d'activité reste centrale, mais sera vue sous un angle permettant au cœur de bourg de se développer, notamment à travers la question de l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux salariés des zones, ou encore à travers la question de la valorisation de la commune sur le volet animation, événements culturels en lien notamment avec le terroir et les produits locaux et le cinéma "le Tahiti".

Enfin, on note également un enjeu de mobilité du quotidien qui devra permettre de mieux connecter le cœur de bourg avec les autres zones d'aménités créées ces 40 dernières années, mais aussi de maintien et de renouvellement des services existants, que ce soit en cœur de bourg ou dans le reste de la commune.

GACÉ - Le diagnostic FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

| CONTEXTE TERRITORIAL, ENVIRONNEMENT ET MORPHOLOGIE URBAINE | |
|---|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre naturel augeron préservé, atout pour le cadre de vie ➤ Sud Pays d'Auge : attrait pour les résidents secondaires ➤ Une population assez équilibrée sur les tranches d'âge (vieillesse moins marquée qu'ailleurs) ➤ Une connexion proche avec un axe routier majeur (A28) ➤ Un taux de chômage assez contenu et un grand nombre d'emplois localement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un centre-bourg relativement excentré ➤ Des connexions difficiles entre les différents pôles d'équipement ➤ Un lien « timide » avec la Touques ➤ Une population importante d'ouvrier(e)s peu qualifié(e)s (faiblesse dans la logique d'un déséquilibre) |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un cadre naturel à conserver et à valoriser dans un contexte de réchauffement climatique ➤ Une implantation dans le Pays d'Auge à exploiter dans un contexte de saturation du littoral ➤ Politiques nationales orientées vers les villes petites et moyennes (programme PVD...) et leur revitalisation ➤ Mouvement de retour à la ruralité des zones urbaines ; à court / moyen / long terme : changement climatique. Retour à la ruralité ➤ Un lien à l'eau à recréer ➤ Une connexion à l'A28 à exploiter | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vieillesse de la population (capacité à s'adapter) |
| Enjeux identifiés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capitaliser sur le cadre environnemental dans lequel s'insère la ville vers l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et la valorisation de l'image de la ville pour en attirer de nouveaux habitants ➤ Reconnecter les zones d'aménités de Gacé à travers la signalétique et les mobilités douces ➤ Rouvrir le centre-bourg sur la ville ➤ Renouveler et adapter les espaces publics | |

| DÉMOGRAPHIE ET HABITAT | |
|---|---|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des logements accessibles en matière de prix, en adéquation avec les revenus moyens locaux ➤ Des bailleurs sociaux présents et des projets de maintien / adaptation du parc à court / moyen terme ➤ Une vacance en diminution ➤ Un patrimoine de qualité sur le plan esthétique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une part importante de logements anciens et énergivores, notamment centre-bourg ➤ Un parc de logements globalement inadapté à la demande |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation du logement à la demande et réhabilitation énergétique ➤ Aides à la rénovation de l'habitat (OPAH, de Normandie...) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse continue du nombre d'habitants ➤ Vacance de logements |
| <p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter la ville aux besoins des populations vieillissantes (habitat, autonomie, services, mobilité) tout en restant attractifs aux familles et aux actifs ➤ Valoriser et réhabiliter le logement en centre-bourg ➤ Améliorer la qualité du parc de logements anciens dans le respect de ses caractéristiques tout en l'adaptant aux besoins actuels ➤ Encourager les constructions neuves tout en encadrant la typologie et l'aspect des logements ➤ Trouver des solutions sur mesure sur les bâtiments / îlots qui cumulent les problèmes ➤ Z.A.N : nécessité de s'y adapter en densifiant le centre-bourg | |

| COMMERCE DE PROXIMITÉ | |
|---|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un pôle d'emploi qui génère des retombées sur le commerce (également un fort potentiel) ➤ Un centre-ville qui joue son rôle de proximité ➤ Une diversité commerciale ➤ La présence d'une locomotive (Intermarché) ➤ Absence de zone commerciale périphérique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La présence de locaux vacants commerciaux en RDC d'immeuble qui ne participent pas à l'animation et manque de commercialisation des cellules ➤ Une carence en équipement de la personne (manque également un caviste, un boucher-charcutier, un fromager..) ➤ Des commerces peu connectés sur internet et faible dynamique collective ➤ Faible niveau d'animation commerciale |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des locaux commerciaux vacants en RDC qui pourraient permettre de compléter l'offre existante ➤ Un potentiel touristique pour mettre en avant les produits et savoir-faire locaux ➤ La possibilité de créer à nouveau une association des commerçants pour animer le commerce ➤ La programmation à venir autour du kiosque et de la halle au beurre ➤ Un lien à créer avec les salariés des zones | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déplacement de l'offre GS en périphérie ➤ La transformation de locaux commerciaux en habitation dans le cœur marchand ➤ Vacance des cellules commerciales |
| <p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre commerciale qui se maintient à encourager ➤ Une implantation resserrée des commerces en centre-bourg à sanctuariser ➤ Contribuer à l'animation commerciale et à la construction d'une dynamique de projet entre les commerçants ➤ Encadrer la transformation des commerces en habitation ➤ Conserver la grande surface de centre-bourg, véritable locomotive du commerce de proximité ➤ Valoriser les cellules vacantes et mieux signaler le parcours marchand | |

| TOURISME, PATRIMOINE ET CULTURE | |
|--|--|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un cadre naturel favorable au tourisme vert (« slow tourism ») ➤ Un emblème fort : le château ➤ Un patrimoine bâti typique et qui fonde l'identité de la commune ➤ Offre de restauration qualitative ➤ Des équipements culturels présents avec un équipement phare, le cinéma le Tahiti (médiathèque, école de musique, maison des associations) ➤ Un camping municipal de qualité ➤ Une position géographique favorisant le passage | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de point d'attraction majeur sur la commune (le déclencheur des visites) ➤ Faible offre touristique événementielle ➤ Absence de point d'information touristique ➤ Des musées qui ne contribuent pas une image positive de la commune actuellement ➤ Offre peu lisible ➤ Un centre-bourg et des commerces peu visibles depuis les routes fréquentées |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver, développer et valoriser le cadre naturel augeron ➤ Le recul dans les terres de l'attraction du littoral du Pays d'Auge ➤ Mieux valoriser les chemins de randonnée en ville (action en cours chemins Premium) ➤ Valoriser les produits et la gastronomie locale ➤ Refondre l'offre des musées pour l'adapter au principe du passage ➤ Augmenter l'occupation du camping (stratégie accueil rando cyclo ?) – positionnement tourisme vert ➤ « Forger » l'identité de Gacé ➤ Refonte de la stratégie culturelle CDCVAM (médiathèque, école de musique) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte de dynamique à terme, faute d'identification ➤ Absence de lisibilité de l'offre |
| <p>Enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capitaliser sur les atouts locaux pour construire un projet touristique basé sur le concept de la destination de passage ➤ Encourager la valorisation du patrimoine bâti, véritable atout pour l'image de la ville et pour son attractivité et notamment le monument phare, le château. ➤ Profiter des tendances contemporaines du tourisme vert, pour lesquelles le territoire possède tous les atouts attendus ➤ Profiter de l'effet de saturation du littoral en nord Pays d'Auge pour capter de nouveaux flux de touristes ➤ Créer une cohabitation gagnant / gagnant entre les habitants et les visiteurs / néo ruraux ➤ Capitaliser sur la qualité de la programmation du cinéma le Tahiti pour développer les actions en lien avec cette thématique et valoriser les collections anciennes du cinéma | |

| EMPLOI, ÉCONOMIE ET FORMATION | |
|---|---|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pôle économique important (environ 1 000 emplois localement) ➤ Des entreprises et bonne santé et des projets de développement en cours ➤ Taux de chômage contenu (10%) ➤ Taux de création d'entreprise fort récemment | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un revenu disponible par ménage faible ➤ Part des cadres très faible dans l'emploi salarié ➤ Un développement des ZA contraint par le foncier ➤ Manque de lien entre l'activité économique et la vie de la commune |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un pôle agroalimentaire autour du futur abattoir de volaille ➤ La silver économie : adapter les produits et services aux personnes âgées ➤ Territoire important pour filière équine (retombées économiques) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficultés liées au recrutement pour les entreprises ➤ Absences de possibilités de développement pour les entreprises |
| Enjeux identifiés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et développer les zones d'activité ➤ Développer des activités en lien avec les atouts du territoire et les enjeux contemporains (agri alimentaire, filière équine, matériaux biosourcés pour le bâtiment, industries du développement durable...) ➤ Investir dans la formation de la jeunesse du territoire ➤ Créer davantage de liens entre les activités économiques et la vie de la commune (économie résidentielle) ➤ Répondre aux attentes des salariés des zones en matière de services ➤ Créer des synergies entre les acteurs privés et publics par l'intermédiaire de causes partagées | |

| MOBILITÉ, SANTÉ, SERVICES ET EQUIPEMENTS | |
|--|---|
| FORCES | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des liaisons de bus existantes vers les bassins de vie voisins ➤ Offre de stationnement satisfaisante ➤ Présence de l'A28 ➤ Offre de soin existante ➤ Offre de services administratifs adaptée ➤ Présence d'une brigade de gendarmerie ➤ Equipements modernes et attractifs ➤ Tissu associatif dynamique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilités douces très peu développées à ce stade ➤ Dépendance à la voiture individuelle ➤ Absence de continuum piéton ➤ Un manque d'irrigation du centre-bourg ➤ Reports de l'A28 : fréquentation de poids lourds importante avec nuisances associées ➤ Une offre de santé fragile à maintenir |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des mobilités douces et transports locaux en cours ➤ Création d'une micro-crèche intercommunale ➤ Réhabilitation de la piscine intercommunale | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Très forte augmentation des prix du carburant ➤ Absence d'adaptation aux mobilités douces |
| Enjeux identifiés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre de mobilité écologique et adaptée aux besoins dans le cadre de la compétence AOM de la CDCVAM et en faveur d'une meilleure desserte et connexion des zones d'aménités de Gacé. ➤ Engager une veille attentive de la couverture médicale à Gacé (risque de départs dans les prochaines années). ➤ Renouveler les équipements obsolètes en lien avec les orientations d'aménagement déterminées par l'étude urbaine ➤ Capitaliser au maximum sur la présence de l'A28 (destination de passage et offre de services aux automobilistes) ➤ Maintenir des équipements assez modernes et attractifs, et d'intérêt intercommunaux (Le Tahiti, la piscine, la Halle des sports, le collège). | |

Les enjeux identifiés :

Ici, les enjeux sont définis comme de grands objectifs de développement du territoire, qui prennent en compte le projet de territoire de la CDC des Vallées d’Auge et du Merlerault, les caractéristiques propres à Gacé et le contexte plus général et notamment celui de la transition écologique.

1- Conforter Gacé comme centralité

Maintenir et développer des équipements attractifs et notamment l’offre de culture et de loisirs, des services et un habitat adapté au territoire et aux salariés des zones d’activité.

La Ville de Gacé est une centralité importante à l’échelle du territoire car elle irrigue son bassin de vie notamment des services nécessaires. Elle joue également un rôle important en matière de vieillissement, accueillant de plus en plus de seniors cherchant à se rapprocher des services et notamment des pôles de santé. Le maintien des services, des commerces de proximité et de l’habitat est donc absolument crucial non seulement pour Gacé mais également l’ensemble des habitants des communes périphériques. Il conviendra de limiter l’implantation de commerces hors périmètre ORT et venant en concurrence avec ceux du centre-ville.

2- Adapter, connecter et visibiliser les espaces publics et zones d’aménités de Gacé

Prévoir des aménagements urbains à même de donner une visibilité et une cohérence au tissu urbain de Gacé en agissant notamment sur les continuités douces et la qualité des espaces publics ;

3- Prendre en compte l’évolution de la population

Adapter la ville au vieillissement de la population, au maintien des familles sur le territoire et aux néo ruraux.

Depuis plusieurs décennies, la population de Gacé, à l’instar de l’ensemble du milieu rural en France et des communes environnantes a largement évolué dans sa composition. La proportion des familles dans la population est en diminution, celle des seniors augmente et on note l’arrivée de nouvelles populations de néo ruraux, notamment depuis la crise sanitaire de 2020. Cette tendance qui devrait se pérenniser implique une adaptation à tous les niveaux (habitat, services, espaces publics...), en faisant en sorte toutefois de rester attractif pour les familles.

4- Développer Gacé comme destination de passage

Exploiter les atouts patrimoniaux, naturels et les qualités du terroir de Gacé pour construire une destination affirmant son identité rurale et tournée vers l’avenir.

Gacé possède une position géographique ainsi que de nombreux atouts (naturels et patrimoniaux) dont la valorisation plus soutenue et cohérente dans le cadre d’un projet touristique permettrait de développer une nouvelle économie locale et donc l’apport de nouvelles opportunités de développement territorial. Le maintien et le développement des activités économiques existantes, notamment dans les Z.A, est primordiale pour conforter le bassin d’emploi et la fonction de centralité de Gacé.

5- Intégrer la transition écologique

S’engager dans la nécessaire mutation des pratiques et des espaces publics pour un cadre de vie plus vertueux et un développement plus durable.

Si le programme Petites villes de demain vise bien à revitaliser les villes moyennes comme Gacé, cette redynamisation doit nécessairement s’appliquer avec des méthodes compatibles avec les objectifs nationaux de décarbonations de l’économie, de diminution de l’artificialisation des sols et de sobriété.

A Gacé, cela passera également par l’idée de renouer un lien avec la nature, en créant des passerelles plus fluides entre l’urbain et les champs, de capitaliser sur la richesse et le potentiel de l’agriculture locale au bénéfice d’une meilleure alimentation et des nouvelles filières en lien avec l’énergie et le bâtiment.

2.4. – Orientations stratégiques

A partir des grands axes du programme Petites Villes de demain, des orientations stratégiques ont pu être fixées.

Axe d'intervention : L'Habitat

1. Revitaliser les quartiers ou d'îlots d'habitat
2. Accompagner sur le plan technique et financier des propriétaires et investisseurs privés
3. Lutter contre la vacance des logements sur le parc privé

Axe d'intervention : le Commerce

4. Soutenir et accompagner les commerçants et porteurs de projet
5. Intensifier et valoriser l'offre commerciale
6. Animer le commerce de proximité

Axe d'intervention : Tourisme, Patrimoine, Culture et Développement économique

7. Développer l'offre touristique
8. Animer l'offre culturelle et développer l'offre de loisirs
9. Conserver l'identité architecturale de Gacé
10. Développer les zones d'activité

Axe d'intervention : Équipements et services de proximité

11. Créer et réhabiliter des équipements structurants
12. Optimiser, adapter les services de mobilités

Axe d'intervention : Cadre de vie et développement durable

13. Assurer les connexions entre les zones d'aménités et affirmer le cœur de bourg commerçant
14. Rendre la collecte des déchets plus vertueuse et efficace
15. Réaliser des économies d'énergie

2.5 – Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire. Il se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation, incluant tant des actions d'investissement que des actions de fonctionnement, d'animation, de communication ou de concertation, des études ou des actions de réflexion.

Ces dernières feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposées au plan d'actions, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au moins une fois par an au sein du COPIL et inscrites par avenant dans la présente convention.

Les actions du programme sont décrites dans des fiches actions, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du territoire concerné.

En annexe 3 : les fiches actions du programme

Le programme d'actions pour la Ville de Gacé se compose de 44 actions et s'organisent selon les orientations stratégiques présentées précédemment. Les actions déclinées ont été pensées pour être réalisées entre 2024 et 2026, d'ici la fin du présent mandat.

Synthèse des actions par axes et orientations :



| AXE HABITAT | | | | |
|--|--|--------------|--------------|----------------|
| ORIENTATIONS | ACTION | MOA | CAL | BUDGET HT |
| 1 Revitaliser les quartiers ou îlots d'habitat | 1 Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en commerce et habitation | VILLE GACE | 2024-2026 | NC |
| | 2 Création d'un groupe de travail DDT 61 / Ville de Gacé pour travailler au cas par cas sur les immeubles / îlots vétustes. | VILLE GACE | 2024-2026 | - |
| | 3 Rénovation thermique de 18 logements rue de Matignon | ORNE HABITAT | 2026 | 1 260 000,00 € |
| | 4 Rénovation de 27 logements rue de Rouen Judée | ORNE HABITAT | 2027 | 1 188 000,00 € |
| | 5 Améliorer la commercialisation des parcelles du lotissement de la Malardière | VILLE GACE | 2024-2026 | - |
| | 6 Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en Foyer Jeune Travailleur | A déterminer | A déterminer | NC |
| | 7 Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en logements inclusifs (Soliha Solidaire) | VILLE GACE | 2026-2027 | 2 324 000,00 € |
| 2 Accompagner les propriétaires et investisseurs privés | 8 OPAH – déclinaison du contenu | CDCVAM | en cours | 278 050,00 € |
| 3 Lutter contre la vacance des logements sur le parc privé | 9 Création d'une campagne d'information et d'accompagnement personnalisée des propriétaires de logements vacants avec l'application Zéro Logement Vacant | VILLE GACE | 2025 | - |

| AXE COMMERCE | | | | |
|---|--|------------|-----------|--------------|
| ORIENTATIONS | ACTION | | CAL | BUDGET HT |
| 4 Soutenir et accompagner les commerçants et porteurs de projet | 10 Accompagnement personnalisé par le développeur économique de la CDCVAM | CDCVAM | en cours | - |
| | 11 Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en commerce et habitation | VILLE GACE | 2024-2025 | NC |
| | 12 Opérations de promotion du commerce de proximité et de valorisation des cellules vacantes, mise en scène des vitrines en valorisant les musées, le terroir et l'histoire locale | COMMUN | 2024-2026 | 5 000,00 € |
| 5 Intensifier et valoriser l'offre commerciale | 13 Création d'une servitude d'alignement commercial | CDCVAM | 2025-2026 | - |
| | 14 Favoriser la réouverture du café le Tahiti | COMMUN | 2024-2026 | - |
| | 15 Créer un marché de producteur sous la halle au beurre | COMMUN | 2024-2026 | - |
| | 16 Favoriser l'implantation des commerces manquants | COMMUN | 2024-2026 | - |
| | 17 Relancer une association des commerçants | VILLE GACE | 2024-2026 | - |
| 6 Animer le commerce de proximité | 18 Construction d'un kiosque multi activité sur la place de la Libération en vue de l'animation commerciale | VILLE GACE | 2024-2025 | 209 605,00 € |

| AXE CULTURE-PATRIMOINE-TOURISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | | | | |
|---|--|------------|-----------|----------------|
| ORIENTATIONS | ACTION | CAL | BUDGET HT | |
| 7 Développer l'offre touristique | 19 Création d'hébergements insolites au camping municipal | VILLE GACÉ | 2025 | 50 000,00 € |
| | 20 Développement chemins de randonnée Premium | CDCVAM | 2024 | 104 057,00 € |
| | 21 Mise en lumière du château de Gacé | VILLE GACÉ | en cours | 20 000,00 € |
| 8 Affirmer l'offre culturelle et développer l'offre de loisir | 22 Capitaliser sur la notoriété du cinéma le Tahiti : valoriser ses collections et développer les activités autour de l'image du cinéma | VILLE GACÉ | 2024-2025 | NC |
| | 23 Redonner vie aux musées de la Dame aux Camélias et des minéraux et fossiles | COMMUN | 2024-2026 | NC |
| | 24 Création d'un site de loisir intégré à la piscine intercommunale | CDCVAM | 2025-2026 | 75 000,00 € |
| | 25 Sensibiliser les entreprises locales à la conservation du patrimoine sur les chantiers privés et à l'OPAH | CDCVAM | 2025 | - |
| 9 Conserver l'identité architecturale de Gacé | 26 Réaliser une documentation informative à l'attention des propriétaires privés qui sensibilise à la conservation des éléments architecturaux du patrimoine ancien y compris le label de la Fondation du patrimoine | VILLE GACÉ | 2025 | - |
| | 27 Restaurer les lavoirs de Gacé | VILLE GACÉ | 2024-2026 | 10 000,00 € |
| | 28 Impulser la création d'une association de sauvegarde du patrimoine local | VILLE GACÉ | 2024-2026 | - |
| 10 Développer les zones d'activité | 29 Accompagnement au développement des entreprises et création signalétique sur les ZA de Gacé / Croisilles | CDCVAM | 2024-2025 | 35 000,00 € |
| | 30 Développement de Sudpack Medica : opération de déplacement du transformateur Enedis | CDCVAM | 2024 | 74 240,00 € |
| | 31 Création d'un pôle agri-alimentaire (abattage et transformation de volailles et gibiers) | CDCVAM | 2024-2026 | 2 400 000,00 € |

| AXE ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ | | | | |
|--|---|--------------|-----------|----------------|
| ORIENTATIONS | ACTION | CAL | BUDGET HT | |
| 11 Créer et réhabiliter des équipements structurants | 32 Création d'une micro-crèche | CDCVAM | 2024-2025 | 84 000,00 € |
| | 33 Réhabilitation de la piscine intercommunale | CDCVAM | 2025-2026 | 1 096 000,00 € |
| | 34 Réhabilitation des terrains de tennis extérieurs | VILLE GACÉ | 2024 | 72 700,00 € |
| | 35 Construction d'une nouvelle gendarmerie | ORNE HABITAT | en cours | 3 560 000,00 € |
| 12 Optimiser, adapter les services de mobilités | 36 Nouveaux services de mobilité à l'échelle de la CDCVAM | CDCVAM | 2024-2026 | 356 296,00 € |
| | 37 Réalisation d'une signalétique d'orientation | VILLE GACÉ | 2024-2026 | 30 000,00 € |

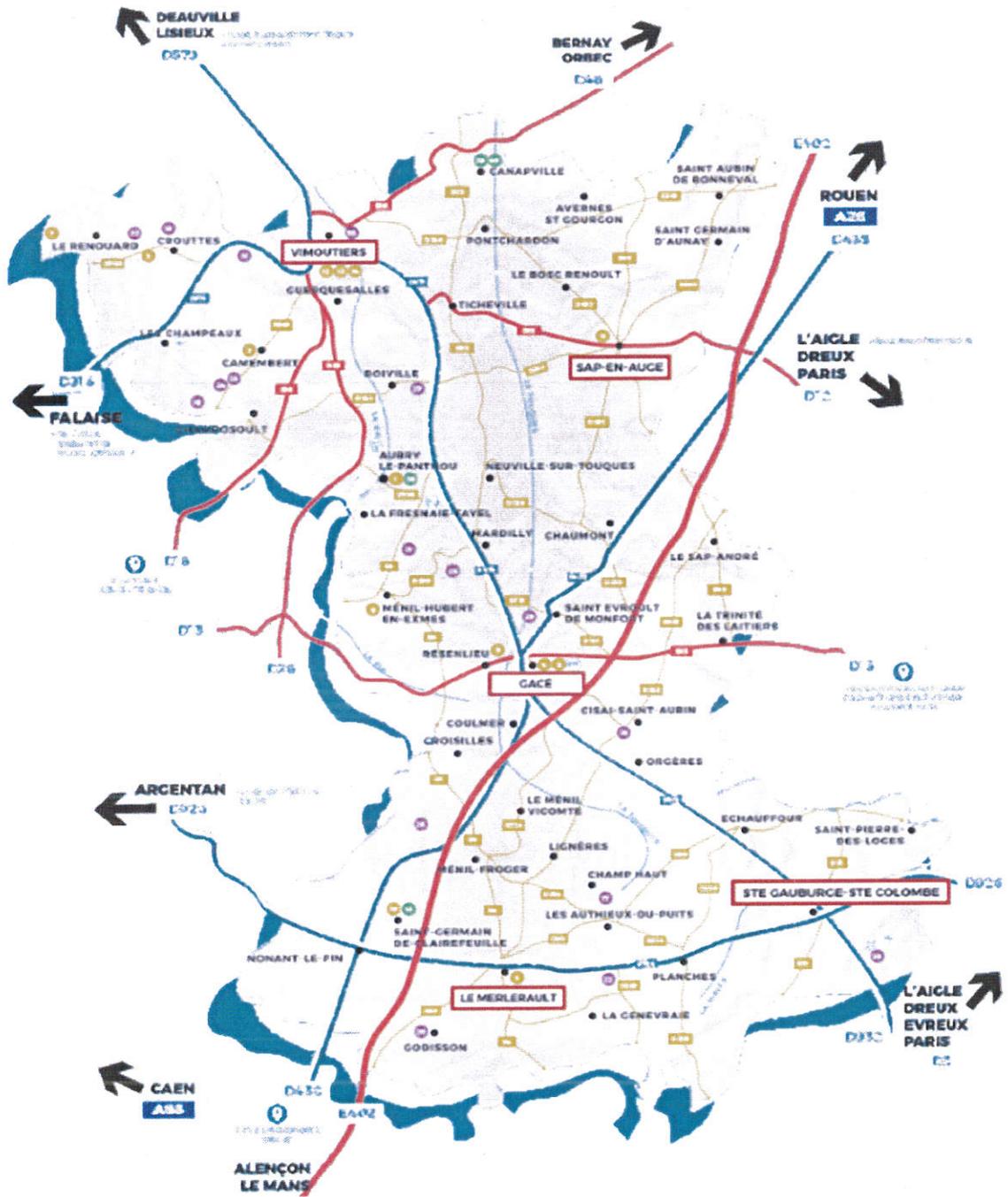
| AXE CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | | | | | | |
|---|---|--------|---|------------|-----------|--------------------|
| ORIENTATIONS | | ACTION | | CAL | BUDGET HT | |
| 13 | Assurer les connexions entre les zones d'aménités et affirmer le cœur de bourg commerçant | 38 | Création d'aménagements cyclables - phase 1 (Résenlieu, Croisilles, Gacé - chemin du bief) | CDCVAM | 2024 | 212 386,00 € |
| | | 39 | Création d'aménagements cyclables - phases 2 (résenlieu, rue des abattoirs, et rue de Strasbourg) | CDCVAM | 2025-2026 | 231 438,00 € |
| | | 40 | Aménagement urbain allée du Tahiti en cœur de bourg | VILLE GACE | 2025-2026 | entre 50k et 100k€ |
| | | 41 | Organisation d'un groupe de travail autour de l'aménagement du cœur de bourg | VILLE GACE | 2025-2026 | - |
| 14 | Rendre la collecte des déchets plus vertueuse et efficace | 42 | Evolution de la collecte des déchets | CDCVAM | 2024-2026 | NC |
| 15 | Réaliser des économies d'énergie | 43 | Réhabilitation énergétique du cinéma le Tahiti | VILLE GACE | 2025-2026 | 238 661,00 € |
| | | 44 | Réhabilitation énergétique de l'école Edgar Degas | CDCVAM | 2026-2027 | NC |

2. 6. Périmètre géographique de l'ORT

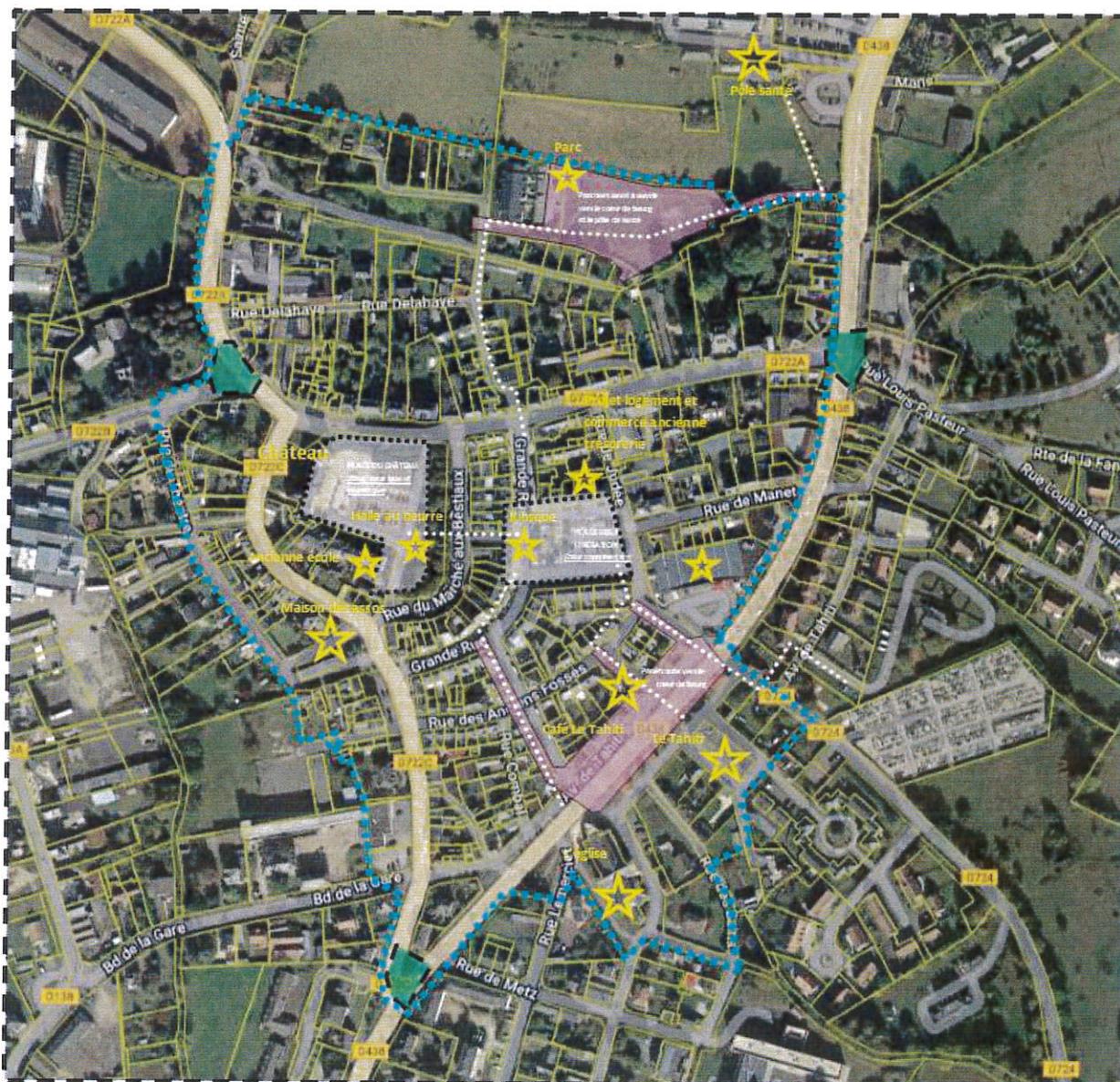
Le périmètre de la stratégie territoriale comprend tout ou partie de l'intercommunalité signataire de la convention d'ORT : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.



Carte de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault :



Pour Gacé : le secteur d'intervention de l'ORT retenu est le suivant :



| | |
|--|---------------------------------|
| | Sites à enjeu |
| | Entrées de bourg |
| | Périmètre ORT |
| | Continuités douces à travailler |

Ce périmètre a été élaboré au regard des critères suivants :

- Effets juridiques qui s'appliquent en secteur ORT permettant notamment d'accompagner les transformations du centre-ville pour consolider la ville sur la ville et limiter autant que possible l'urbanisation diffuse. Ainsi, le périmètre ORT est ciblé sur le cœur de bourg élargi aux sites et équipements qui doivent vivre avec ce cœur de bourg et contribuer à sa redynamisation (le cinéma, le Tahiti et l'église pour sa vocation patrimoniale).

En annexe 4 : tableaux des effets juridiques de l'ORT

Article 3 - Engagements des partenaires

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

3.1. Engagements des collectivités bénéficiaires

En signant cette convention, les Villes de Vimoutiers et de Gacé, ainsi que la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault :

- assument le rôle de centralité de la commune/des communes labellisés PVD/ORT au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique ;
- s'engagent à mobiliser et à optimiser leurs moyens, tant humains, techniques que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation ;
- à ce titre, s'engagent en particulier, à désigner voire à recruter sur la durée du programme dans leurs services un ou une chef de projet PVD, responsable de l'élaboration du projet de territoire, de l'animation du programme et de son évaluation (*possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste*) ;
- participent au réseau et au partage d'expérience au niveau départemental, en particulier au sein du « club » départemental des chefs de projets PVD ;
- s'engagent à animer conjointement le programme en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec l'État et les partenaires (entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire ;
- s'engagent à associer les habitants et les acteurs socio-économiques au déploiement du programme dans le but de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer à la décision ;
- communiquent autour du projet de territoire et de ses actions en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ;
- s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage ;
- associent l'État et les partenaires à l'élaboration et au suivi des projets inscrits dans la présente convention cadre ;
- participent aux évaluations de l'impact du programme menées à l'échelle départementale et partagent les évaluations des projets inscrits dans la convention-cadre ;
- articulent le projet de territoire avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et toute autre contractualisation.

3.2. Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture volontariste de facilitation des projets ;
- animer et outiller à ce titre les chefs de projets PVD ;
- proposer des temps de sensibilisation et de formation plus spécifiques, au regard des besoins des chefs de projets et des élus ;
- apporter une expertise technique et juridique et mobiliser de manière coordonnée ses dispositifs de financement au service des projets du programme ;
- s'agissant des crédits DETR/DSIL gérés par la préfecture de l'Orne, instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention ;
- assurer une ingénierie de projet afin d'optimiser les procédures et les financements ;
- soutenir l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme ;



- mobiliser les établissements publics et opérateurs tels que l'ANCT, la Banque des territoires, ANAH, le CEREMA ou l'ADEME pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

3.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale 2023-2027 avec la Région et les territoires (EPCI/PETR), s'engage à étudier de manière prioritaire un appui financier aux actions et projets du programme qui seraient compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Ainsi, l'inscription d'une opération au titre de la présente convention ne constitue en aucun cas un engagement du Département à la soutenir financièrement.

D'autre part, dans le cadre de la délégation des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires, le Département s'est engagé à être l'interlocuteur des villes PVD sollicitant une aide pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à la mise en œuvre de leur projet global de redynamisation.

Article 4 – Gouvernance, pilotage, animation et partenariat

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est en relation étroite avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La commune, représentée par son/ maire, et l'intercommunalité, représentée par son Président, déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par le préfet de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par le préfet de l'Orne ou son représentant, le maire de la commune de Vimoutiers et le Président de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, dont l'objectif est de valider les orientations et de suivre l'avancement du projet, et notamment de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Échanger sur l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné, prépare et anime le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ; accompagne les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Il se réunit autant que de besoin, deux fois par an à minima, et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Pour préparer les comités de pilotage, il est également créé un comité technique - COTECH -, animé par le chef de projet PVD, se réunissant en amont des COPIL.

Les deux instances sont préparées par le chef de projet PVD des collectivités en partenariat étroit avec la préfecture ou la sous-préfecture.

La liste des membres du comité de pilotage et du comité technique est établie en annexe.

En annexe 5 : liste des membres de la gouvernance partagée

Les deux instances de pilotages pourront intégrer tout autre partenaire, sur proposition commune des parties signataires de la présente convention, pour le bon déroulement du programme.

Article 5 - Suivi et évaluation du programme

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus dans la présente convention sont de la responsabilité des collectivités signataires, et assurés par le chef de projet PVD.

Un bilan annuel et un bilan final du programme seront réalisés sous l'égide du chef de projet et présentés en comités de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires. Ils comporteront des indicateurs de suivi et d'impact quantitatifs et qualitatifs, prenant en compte l'expression des habitants et des acteurs des projets, et les moyens humains, techniques et financier mobilisés par chaque partenaire, et le suivi des engagements de chacun.

Ces indicateurs de résultats seront choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre des actions, tels qu'inscrits dans les fiches action.

À cette fin, un tableau de bord de suivi du programme est établi (en annexe 6) régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et les partenaires, et présenté en synthèse au comité de pilotage.

En annexe 6 : tableau de bord de suivi du programme

En annexe 7 : tableau des indicateurs de suivi départemental

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Sur le plan financier, chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la préfecture qui le partagera avec la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Elle prend forme d'une maquette financière.

Les financements inscrits dans les fiches actions/projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont mentionnées de manière indicative, sous réserve de la disponibilité des crédits, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques entre le partenaire et le porteur de projet.

La maquette financière récapitule les besoins des collectivités bénéficiaires du programme et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants : des crédits sollicités auprès des différents financeurs, des crédits contractualisés (nouveaux engagements) et des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière est établie à la signature de la convention pour l'année en cours.

En annexe 8 : maquette financière du programme

Elle est mise à jour au moins une fois par an, présentée et validée au comité de pilotage. À cette fin, la maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3 et sont regroupés dans un tableau de bord joint à la convention.



Article 6 – Communication

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (dont modèle est mis à disposition par l'ANCT en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD/ORT et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

Article 7– Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, jusqu'à la fin de mandat municipal et intercommunal en 2026.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

D'un commun accord entre les parties signataires du programme ou sur demande d'une seule partie exprimée par écrit à l'autre partie, et après présentation des raisons qui la justifient, il peut être mis fin à la présente convention à tout moment.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à la DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle fait également l'objet d'une mise en ligne sur les sites Internet des parties signataires et par l'ANCT.

Article 8 – Evolution et mise à jour de la convention

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Signée à Gacé, le 10 septembre 2024

par :

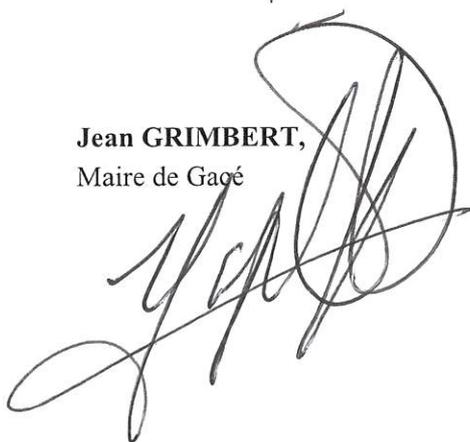
P/O Sébastien JALLET,
le Préfet de l'Orne,
Sandy Lecoq-Espallargas,
Sous-préfète de Mortagne-au-Perche



Guy ROMAIN,
Maire de Vimoutiers



Jean GRIMBERT,
Maire de Gacé



Sébastien GOURDEL,
Président de la Communauté de communes des
Vallées d'Auge et du Merlerault



P/O Christophe de BALORRE,
Président du Conseil Départemental de l'Orne,
Agnès LAIGRE,
Conseillère Départementale de l'Orne



Sommaire des annexes

Annexe 1 : convention d'adhésion Petites villes de demain du 27 mai 2021

Annexe 2 : étude de revitalisation urbaine de Gacé

Annexe 3 : fiches actions du programme

Annexe 4 : tableaux des effets juridiques de l'ORT

Annexe 5 : liste des membres de la gouvernance partagée

Annexe 6 : tableau de bord de suivi du programme

Annexe 7 : tableau des indicateurs de suivi départemental

Annexe 8 : maquette financière du programme

